

MAIRIE D'UNVERRE

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHATEAUDUN

CANTON
DE
BROU

Parc de loisirs de Brou :

La commune d'Unverre maintient sa participation financière à hauteur de 50 % pour les jeunes de 3 ans à 16 ans, en résidence principale sur Unverre, qui désirent accéder à la Base de loisirs de Marboué et au Parc des loisirs de Brou.

Les familles intéressées doivent se présenter en mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une photo d'identité.